

Traduit de l'allemand

LE MANIFESTE ALLEMAND du 3 décembre 1991

Dans sa livraison du 3 décembre 1991, le Münchner Anzeiger (hebdomadaire de diffusion gratuite de la région de Munich ; tirage 200 000 exemplaires), a publié un manifeste sous le titre : « Nous exigeons la vérité et nos droits ! ». Ce manifeste a été signé de 522 noms auxquels bien d'autres noms se sont ajoutés depuis cette date.

L'initiative de l'opération revient à l'Association J.G. Burg, du nom du révisionniste juif, J.G. Burg, de son vrai nom, J.G. Ginzburg, décédé en 1990 (voy. R.H.R. n° 5, novembre 1991, p. 23-29).

Le responsable actuel de l'association est l'ancien général Otto Ernst Remer, connu pour avoir arrêté à Berlin les conjurés du 20 juillet 1944. Sans avoir jamais été national-socialiste, Otto Ernst Remer est généralement classé comme « nazi » par ses adversaires politiques.

Quoi qu'il en soit, il a fallu du courage aux 522 signataires pour rendre publique leur identité. Contrairement à ce que dit le texte qu'on lira ci-dessous, il n'existe pas en Allemagne de loi spécifique contre la « négation de l'Holocauste » mais il est vrai que, par divers subterfuges, cette « négation » ou plutôt l'affirmation que le prétendu « Holocauste » des juifs n'a jamais existé est réprimée en Allemagne au nom de plusieurs lois dont la loi qui punit l'outrage à la mémoire des morts.

NOUS EXIGEONS LA VÉRITÉ ET NOS DROITS !

Nous, signataires allemands du présent texte, refusons désormais le chantage auquel est soumis notre peuple au nom de l' « Holocauste ».

— ***Les faits***

Des scientifiques, chez nous et à l'étranger, mettent en doute l'existence, dans les camps de concentration du III^e Reich, de chambres à gaz homicides. Ce fait repose sur cinq rapports d'expertise.

- 1) En 1988, le rapport du constructeur américain de chambres à gaz Fred Leuchter, en collaboration avec le laboratoire américain Alpha [Alpha Analytical Laboratories, Ashland, Massachusetts]. A l'époque, le ministre allemand de la Justice, Engelhardt, considérait ce rapport comme une « enquête scientifique » ;
- 2) En 1990, le rapport du laboratoire de l'Institut Jan Sehn, de Cracovie (Pologne), commandé par F. Piper, directeur du Musée d'Auschwitz ;
- 3) En 1991, le rapport d'expertise d'une photo aérienne, par la firme Hansa, spécialisée en analyse de documents aériens. Les prétendues fermes et baraques transformées en chambres à gaz n'ont pas existé ;
- 4) Toujours en 1991, un rapport d'expertise allemand, avec la participation du célèbre Institut Fresenius, sur les traces d'acide cyanhydrique subsistant dans les prétendues chambres à gaz et dans les stations d'épouillage. Pas de traces dans les prétendues chambres à gaz ;
- 5) Le professeur Gerhard Jagschitz, de l'Institut d'histoire contemporaine de l'université de Vienne, avait été chargé, par le tribunal de première instance de Vienne, à l'occasion d'un procès en cours, de rédiger un rapport destiné à établir l'existence des prétendues chambres à gaz. Après quatre années de recherches intensives, le professeur Jagschitz arrive, dans un rapport intérimaire du 10 janvier 1991, à la conclusion que, non seulement on n'a jamais établi l'existence des « chambres à gaz », mais que « des doutes substantiels se sont aggravés » à ce sujet (voy. « L'expertise de Vienne », *R.H.R.* n° 5, p. 151-156).

— ***Des mensonges protégés par la loi***

Les autorités de la République fédérale d'Allemagne trompent le peuple depuis plus de quarante ans avec une dureté et une impudence croissantes. Elles tolèrent que d'autres groupes

et personnes, tels des églises, des syndicats, des associations et des médias, participent à la diffamation de notre peuple. Elles n'ont rien entrepris pour sauvegarder, comme elles en ont l'obligation, le droit et l'honneur du peuple allemand. Quand des Allemands loyaux à l'égard de leur peuple et de leur État, ou d'honorables étrangers, ont tenté de rappeler les autorités allemandes à leurs devoirs et à la vérité, ils ont toujours échoué. Au contraire, les autorités de l'État sont allées jusqu'à promulguer une loi réprimant la publication de faits scientifiquement établis et protégeant légalement le mensonge. En quoi les autorités de l'État ont entrepris de compromettre de leurs mains l'ordre constitutionnel en Allemagne.

Privés de tout autre recours, nous proclamons ici notre résistance aux autorités de l'État, conformément à l'article 20, 4^e alinéa, de la constitution. Depuis 1945, les organisations juives ainsi que les puissances victorieuses de la seconde guerre mondiale accusent l'Allemagne d'avoir, conformément à un plan préétabli par le gouvernement du Reich, anéanti des millions de juifs au moyen de « chambres à gaz homicides » dans les camps de concentration allemands. Depuis lors, les principaux hommes politiques allemands, les partis du régime de Bonn ainsi que tous les gouvernements et parlements d'Allemagne ont accepté sans autre preuve ces accusations et se sont retournés contre leur propre peuple. Le gouvernement Adenauer a conclu un traité avec le Congrès juif mondial par lequel le peuple allemand se voit contraint à des « réparations » envers la personne des juifs et l'État d'Israël, et cela à perpétuité. Jusqu'ici plus de cent milliards de marks ont été versés au titre de cet accord. Selon Adenauer, le nombre de juifs massacrés ne s'élevait encore qu'à 300 000, mais bientôt on parla de huit, voire de dix millions. A présent, le chiffre de six millions constitue le nombre irrécusable. « L'aveu des crimes nationaux-socialistes » est devenu entre-temps une sorte de doctrine officielle, sinon un rituel religieux.

— *L'humiliation*

Dans les manuels scolaires, on bourre le crâne de nos enfants au moyen de ces allégations, que l'on assaisonne de détails bestiaux, de manière à les convaincre de la prétendue cruauté de

leurs parents et grands-parents. A la télévision, à la radio et dans presque tous les journaux et périodiques on ne se contente pas de nous reprocher « le meurtre à des millions d'exemplaires », mais on nous présente celui-ci comme « un fait d'histoire ». Dans les « films documentaires », dont le nom porte à croire qu'ils ne présentent de faits qu'établis par les documents, une imagination falsificatrice et perverse se donne libre cours, propre à engendrer une profonde commisération pour les juifs, en même temps qu'un insondable mépris pour les Allemands. Les personnalités politiques, les journalistes, les artistes ou les ecclésiastiques se mettent en devoir, lors de leurs déclarations publiques, de donner sans y réfléchir dans la diffamation et de s'en prendre à « l'Allemagne de la tyrannie », aux « années sombres de l'histoire allemande » ou tout simplement à l'Allemagne en général. Les anniversaires officiels sont là sans cesse comme autant de prétextes de nous humilier en bloc. Il y a les « anniversaires nationaux-socialistes », tels le 30 janvier, le 20 avril, le 20 juillet, le 1^{er} septembre ou encore le 9 novembre. On y ajoute le 8 mai, « jour de la libération », selon Weizäcker. Et enfin, à l'occasion des fêtes juives, il faut que nos politiciens jettent à la tête des Allemands des crimes qui n'ont jamais été commis. Lors de la visite d'hommes d'État étrangers, les instances allemandes ne manqueront jamais de faire visiter à l'hôte officiel Dachau, Bergen-Belsen ou Buchenwald. Après quoi, nos politiciens se délectent d'entendre l'invité exprimer le dégoût qu'il ressent pour le peuple allemand. Ce sont les pays les plus prompts à calomnier les Allemands pour la période nationale-socialiste que l'on favorise d'une aide économique (autrement dit, à qui l'on donne l'argent gagné par les travailleurs allemands). Lors de sa visite en Pologne, tout homme politique allemand se doit d'aller déposer des gerbes à Auschwitz, à Treblinka et à Majdanek, et d'écouter sans broncher les plus ignobles fables que puisse inspirer le sadisme contre notre peuple.

— *La privation de tout droit*

Cette campagne d'excitation et de haine raciale contre tout ce qui est allemand a démoralisé notre peuple. On en voit le résultat dans une population qui se laisse asservir sans réaction

et accepte dans l'apathie sa propre élimination par l'envahissement étranger. La majorité des Allemands se plie à la logique d'une formule inventée par le rabbin Joachim Prinz et adoptée ensuite par les hommes d'État allemands : « Bien qu'il n'y ait pas de culpabilité collective, c'est bien pourtant l'ensemble du peuple allemand qui est responsable pour les conséquences de l' "Holocauste" ». Les suites de l' « hystérie holocaustique » sont mortelles pour notre peuple : les versements pour les « réparations » et « l'assistance solidaire » aux pays étrangers ne font qu'augmenter le poids de la dette que l'État lèguera à nos enfants et à leur descendance. Sous le prétexte de « toutes les horreurs qui furent commises au nom du peuple allemand », on laisse s'établir sans contrôle sur notre sol des gens de toutes races et nationalités. Il s'ensuit la destruction progressive et accélérée de notre peuple. On renonce illégalement aux territoires de l'Est, pourtant allemands de toute antiquité, au nom des prétendus crimes commis par le Reich envers nos voisins. Cela revient à livrer des millions d'Allemands à l'arbitraire de l'étranger et à les exclure ni plus ni moins de notre peuple. Pire que tout cela reste encore le mépris que les hommes politiques de Bonn inspirent à l'étranger envers notre peuple. Par le moyen de l' « Holocauste », nos gouvernants font litière de la dignité des Allemands.

— *La mise sous tutelle*

La 21^e loi d'amendement du Code pénal (Lex Engelhardt) interdit aux Allemands de contester que « des millions de juifs ont été assassinés sur l'ordre d'Hitler dans les chambres à gaz ». Quiconque met en doute ou en discussion cette affirmation « outrage les juifs disparus ou survivants et porte atteinte à leur dignité ». Ainsi quiconque défend son innocence et sa réputation attende à la dignité de son calomniateur. La dignité d'un Allemand n'est d'aucune valeur en Allemagne. Nos gouvernants sont en tort et ils le savent.

D'innombrables Allemands restés loyaux leur ont, par courrier, exprimé leur désapprobation et réclamé une enquête scientifiquement menée sur la persécution des juifs. Nos gouvernants essaient de s'en tirer en répondant que l' « Holocauste » se fonde sur des « connaissances scientifiques ».

Les Allemands qui se posent des questions sont refoulés dans l' « extrême droite ». On les traite d'antisémites, d'incorrigibles, de nostalgiques. Quant à Weizäcker, il se réfugie dans l'ignorance : « Monsieur le Président de la République fédérale ne peut se prononcer sur le fond de la question ».

— *La vérité*

Il faut qu'une enquête scientifique plus poussée soit conduite concernant l'accusation portée contre les instances allemandes d'avoir, sous le III^e Reich, procédé à des mises à mort massives dans les chambres à gaz. Jamais, devant aucun tribunal, on n'a fait appel à des expériences reproductibles et fondées sur les sciences naturelles pour démontrer ces prétendus crimes. Dès lors, quand on en accuse néanmoins des personnes et des organisations, on prive du même coup celles-ci de la protection due à la « présomption d'innocence » : il y a diffamation. Mais quand bien même les allégations au sujet d'un « Holocauste par les meurtres en chambres à gaz » seraient fondées, il n'y aurait encore que les coupables pour être passibles du châtement, et non le peuple dans son ensemble, moins encore les générations ultérieures. En effet, la punition d'innocents ne ressortit pas à la justice mais à l'esprit de vendetta. Et si jamais la vendetta constituait une juste punition — alors qu'il n'en est rien, naturellement — la culpabilité pour les siècles des siècles, telle qu'ici les autorités la veulent imputer au peuple allemand, n'en serait pas moins immorale, primitive et inhumaine.

Il faut mettre terme un jour à tout châtement, fût-il le plus lourd.

Ceux qui accusent le peuple allemand ont eu le temps pendant quarante-cinq ans d'apporter la preuve de leurs abominables allégations. Ils ne sont jamais parvenus à en produire une démonstration scientifique. Les autorités n'ont tenu aucun compte de nos preuves contraires. Elles les ont étouffées et passées sous silence. Nous n'essaierons plus d'examiner aucune des innombrables théories, contradictoires entre elles, sur l' « Holocauste » ou sur « les chiffres évalués avec précision ». Qui ment une fois, on le croira plus. Que dire alors de la mille et unième invention de ceux qui nous ont rabâché par milliers leurs légendes contradictoires et leurs mensonges ?

— *Nos exigences*

Nous exigeons que l'on cesse ces calomnies, qu'on les interdise et les réprime. Nous exigeons d'arrêter immédiatement les versements au titre des « réparations », qui sont le fruit de cette gigantesque imposture, et qu'on nous rembourse les versements qui ont été effectués jusqu'ici. Nous exigeons d'arrêter le déferlement des faux demandeurs d'asile (que les politiciens allemands nous imposent en raison des prétendus crimes allemands) et d'expulser sur-le-champ les millions de parasites qui ne respectent pas la loi. Nous exigeons de dénoncer les déclarations d'abandon des territoires et des droits de l'Allemagne, obtenues par chantage. Nous exigeons que disparaissent des manuels scolaires et des médias les exposés sur les massacres de juifs. Nous exigeons que soient destitués de leurs charges les responsables qui ont accusé le peuple allemand de ces crimes ou qui ont omis de le défendre contre de pareilles calomnies ; qu'on les cite en jugement et qu'on les châtie. Nous exigeons de pouvoir à nouveau proclamer la vérité en Allemagne, sans encourir de condamnation, parce que nous voulons enfin retrouver la liberté. Nous exigeons un gouvernement qui garantisse l'honneur du peuple allemand, parce que, pendant trop longtemps, la haine, le mensonge et l'imposture ont prévalu. Avant tout, nous exigeons d'un gouvernement allemand qu'il témoigne de l'affection pour son peuple, parce que nous voulons enfin retrouver la paix intérieure. Nous exigeons nos droits !

Pour toute signature [de citoyen allemand], s'adresser à :

*J.G. BURG Gesellschaft
Winkelserstrasse 11E
D-8730 BAD KISSINGEN
(Allemagne)*